



Doc. 12165

04 février 2010

Pour l'abandon de la vengeance individuelle en Albanie

Proposition de recommandation

déposée par M. François ROCHEBLOINE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La prééminence du droit est l'une des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, l'une des bases de toute démocratie véritable, comme le rappelle le préambule de cette Organisation.

Cette prééminence du droit suppose notamment que les conflits soient réglés par la justice, et non à travers des vengeances personnelles.

Il est donc particulièrement choquant de constater qu'en Albanie, un code de l'honneur d'un autre temps autorise le meurtre de la famille du coupable au nom de la vengeance, et ce pendant sept générations !

De telles pratiques sont totalement incompatibles avec les valeurs du Conseil de l'Europe.

En conséquence, l'Assemblée parlementaire recommande à l'Albanie de lutter avec la plus extrême vigueur contre cette coutume.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

ROCHEBLOINE François, France, PPE/DC
AGHAJANYAN Artsruni, Arménie, NI
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
BADRE Denis, France, ADLE
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
FOURNIER Bernard, France, PPE/DC
GROSSKOST Arlette, France, PPE/DC
HUNAULT Michel, France
JOHN-CALAME Francine, Suisse, SOC
LONCLE François, France, SOC
MARIN Christine, France, PPE/DC
MELO Maria Manuela, de, Portugal, SOC
MENDES Ana Catarina, Portugal, SOC
PUCHE Gabino, Espagne, PPE/DC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
ROUQUET René, France
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SCHUSTER Marina, Allemagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe